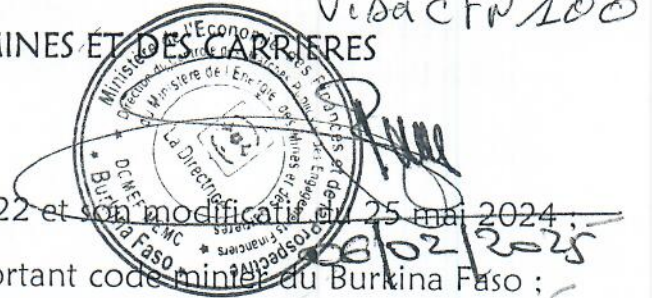


Arrêté N°2025 10045 /MEMC/SG/DGCM
portant suspension du permis d'exploitation
semi-mécanisée n°890 dénommé « OPOR » de
la société MINING INTERNATIONAL SERVICE
SARL (IFU : 00148625Z).

LE MINISTRE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES

- VU la Constitution ; ✓
- VU la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 et son modificatif du 25 mai 2024 ; ✓
- VU la loi n°016-2024/ALT du 18 juillet 2024 portant code minier du Burkina Faso ; ✓
- VU le décret n°2024-1565/PRES du 07 décembre 2024 portant nomination d'un Premier Ministre ; ✓
- VU le décret n°2024-1566/PRES/PM du 08 décembre 2024 portant composition du Gouvernement ; ✓
- VU le décret n°2024-1022/PRES/PM du 02 septembre 2024 portant attributions des membres du Gouvernement ; ✓
- VU le décret n°2024-1675/PRES/PM/MEMC du 31 décembre 2024 portant organisation du Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières ; ✓
- VU le décret n°2017-0036/PRES/PM/MEMC/MATDSI/MINEFID/MEEVCC/MCIA du 26 janvier 2017 portant gestion des titres miniers et autorisations ; ✓
- VU le décret n°2017-023/PRES/PM/MEMC/MINEFID du 23 janvier 2017 portant fixation des taxes et redevances minières et son modificatif le décret N°2023-1454/PRES-TRANS/PM/MEMC/MEFP du 27 octobre 2023 ; ✓
- VU l'arrêté n°2023-384/MEMC/SG/DGCM du 1^{er} septembre 2023 portant organisation, attributions et fonctionnement de la Direction Générale du Cadastre Minier ; ✓
- VU l'arrêté n°2012-12/085/MCE/SG/DGMGC du 23 avril 2012 portant octroi d'un permis d'exploitation artisanale semi-mécanisée dénommé « OPOR » pour l'or, dans le Département de Legmoïn, Province du Noubiel à la société SALMA INTERNATIONAL SARL; ✓
- VU l'arrêté n°17-059/MMC/SG/DGCM du 19 juin 2017 portant premier renouvellement du permis d'exploitation artisanale semi-mécanisée dénommé « OPOR » situé dans le Département de Legmoïn, Province du Noubiel à la société SALMA INTERNATIONAL SARL; ✓



- VU l'arrêté n°2021-201/MEMC/SG/DGCM du 24 août 2021 portant transfert du permis d'exploitation semi-mécanisée n°890 dénommé « OPOR » à la société MINING INTERNATIONAL SERVICE SARL (IFU : 00148625Z) ;
- VU l'arrêté n°2023-228/MEMC/SG/DGCM du 26 mai 2023 portant renouvellement du permis d'exploitation n°890 dénommé « OPOR » à la société MINING INTERNATIONAL SERVICE SARL « IFU : 00148625Z » ;
- VU les annonces publiques du porte-parole du KORAG à la télévision nationale ;
- VU les opérations d'enquête judiciaire en cours suite à des faits reprochés à la société MINING INTERNATIONAL SERVICE SARL et la fermeture de ses bureaux ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le permis d'exploitation semi-mécanisée n°890 dénommé « OPOR » octroyé à la société MINING INTERNATIONAL SERVICE SARL (IFU : 00148625Z) suivant arrêté n°2012-12/085/MCE/SG/DGMGC du 23 avril 2012 pour l'exploitation semi-mécanisée de l'or dans la province du Noubiel, région du Sud-Ouest, est suspendu jusqu'à nouvel ordre, conformément à l'article 126 de la loi n°016-2024/ALT du 18 juillet 2024 portant code minier du Burkina Faso.

ARTICLE 2 : Les activités minières sont interdites sur la totalité de la superficie du permis durant la période de la suspension.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté prend effet pour compter de sa date de signature et sera enregistré, publié au Journal Officiel du Faso et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le

06 FEV 2025


Yacouba Zabré GOUBA
Officier de l'Ordre de l'Étalon



Ampliations :

- 1- ITS
- 1- DGMG
- 1- DGCM
- 1- BUMIGEB
- 1- IDEM
- 1- DCMEF
- 1- SP /ITIE
- 1- DGD/ MEF
- 1- DGI/ MEF
- 3- MINING INTERNATIONAL SERVICE SARL
- 1- Gouvernorat / région du Sud-Ouest
- 1 - J.O.
- 1 - Classement